

Audio conférence du 18 mai 2020

Point sanitaire

Nous avons deux collègues en quatorzaine à ce jour en raison d'un contact environnement personnel. Ils sont en ASA chez eux . Ces deux collègues n'ont pas été en contact avec d'autres collègues puisqu'ils étaient en congé.

Produits sanitaires. Tous les agents en présentiel sont dotés du matériel nécessaire, gel, lingettes et doivent respecter les gestes barrières.

Teletravail ; La direction dispose de nouveaux matériels disponibles . Nous avons à ce jour 18 % d'agents en télétravail. l'objectif de la direction s'élève à 20 % au 2 juin.

Effectifs

1. 196 agents sont en présents soit 56 % des effectifs de la DDFIP. contre 161 la semaine dernière.
2. 18% en télétravail soit 65 agents au lieu de 51 agents la semaine dernière.
3. Il y a 261 agents en activité soit 72 % de l'effectif contre 58 % la semaine dernière.
4. Il y 50 agents en ASA soit 14 % des effectifs contre 110 agents la semaine dernière.

Par services

1. SIP 51 % de l'effectif en présentiel et 23 % en télétravail
2. SIE 61 % des effectifs en présentiel et 15 % en télétravail
3. SPFE 58 % des effectifs en présentiel et 12 en télétravail
4. Trésoreries 58, % en présentiel 19 % en télétravail
5. contrôle fiscal 42 % en présentiel et 27 % en télétravail

Divers

Il sera transmis aux Organisations syndicales le tableau du PRA site par site

Les masques fournis par la préfecture bénéficient de la norme AFNORD

La prise en charge de l'accident du travail en cas de chute d'un escalier par exemple, est toujours en expertise DG pour une réponse.

Ponts naturels du 22 mai : Il y a une autorisation d'absence exceptionnelle à poser pour le 22 mai. Les OS nationales ont fait une demande pour donner la possibilité aux agents de poser une ARTT ou CONGE en lieu et place de cette AAE afin de couvrir les jours à poser par décision de l'ordonnance . La réponse DG est attendue par M DACHICOURT , même si certains départements ont déjà donné leur accord.

Enfin la décision de ne pas ouvrir le 22 a été maintenue par le directeur, afin de permettre aux agents de récupérer de la période de campagne déjà effective et du confinement , sans doute , parce que ce n'était pas des VACANCES pour les confinés contrairement à ce que certains peuvent penser, je n'en dirai pas plus !!!!! et beaucoup de travail supplémentaire pour les autres quand le roulement n'avait pas été accepté.

Note congé ordonnance : la période de référence a été modifiée et elle va du 17 mars au 31 mai En premier lieu , il sera prélevé 10 jours au maximum pour les agents en ASA travaillant à 100 % pendant toute cette période.Les autres situations feront l'objet d'une discussion entre le chef de service et l'agent avant prélèvement par la direction. **Les jours pris volontairement entre le 17 mars et le 31 MAI pendant cette période seront déduits des jours à poser en application de l'ordonnance.**

Congé d'été : le bruit des 10 jours maximum de congé consécutifs pendant l'été, n'est qu'un bruit. Aucune instruction dans ce sens n'a été donnée aux chefs de service ou de poste.

Accueil : le plexiglass sera installé à l'accueil de la cité et du SIP d'alencon le mercredi 20 mai ; pour les autres sites c'est fait hormis Argentan mais c'est en cours de réalisation a ce jour . A suivre.

Questions des OS

Marquage au sol

le marquage au sol sera installé par Karine Rion cette semaine sur ALENCON ;

Pointages

Les régularisations des situations personnelles en matière de pointage seront faites le plus rapidement possible

Accueil des contribuables à la cité

La cité administrative étant ouverte depuis le 18 mai, certains contribuables se présentent et obligent une certaine réception pour les déclarations papiers, et la fixation de rendez vous pour la semaine qui sera officiellement ouverte pour la campagne IR après le 25 mai.

Un agent du PCRCP est chargé de contacter ces contribuables pour , dans la mesure du possible , annuler le rendez vous physique. Nous avons considéré que l'image de l'administration pouvait être entaché. On organise un rendez vous et on l'annule ensuite.

Monsieur DACHICOURT considère que le contre-appel est un moyen de désengorger l'accueil sans préjudice de l'image de l'administration . Si on peut résoudre un problème sans que les contribuables se déplacent, c'est mieux. Chacun en pensera ce qu'il veut !!!!!

prochaine audio le jeudi 28 mai à 8 h 45